

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : REETK627 IJ

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : le deuxième concours ENM
Epreuve : Culture générale

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Le pôle numérique.

Quand les inventeurs du World Wide Web (www) ont adressé leur premier message électronique, ils envisageaient visiblement un futur radieux, en se souhaitant sobrement une "bonne année". Leur invention allait pourtant révolutionner le quotidien de milliards d'êtres humains et constituer, à l'image du feu, de l'imprimerie ou encore de l'électricité, un progrès technique immense pour l'Humanité. L'informatique, le numérique, allait s'introduire dans tous les domaines, de la vie intime des individus jusqu'aux enjeux de sécurité et de responsabilité des États, en passant par le monde professionnel dans les entreprises.

Le numérique rassemble en une catégorie des facettes tout à fait multiples : nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), réseaux sociaux, intelligence artificielle ; leur point commun étant d'utiliser des outils issus du monde de l'informatique, du virtuel, pour réaliser différents objectifs : communiquer, acheter ou vendre, créer... Le numérique est donc avant toute chose un moyen, et non une fin en soi.

Parler de "pôle" numérique peut dès lors surprendre : ce terme évoque, en effet, la notion de risque, de danger. Ce type d'outils engagerait alors davantage de danger dans nos sociétés, ils la rendraient moins sûre, que d'autres outils classiques, mieux maîtrisés par l'homme et plus anciens.

N°1

1.1.12

Certains individus encourageant pourtant à "foncer" vers le tout numérique. L'actualité récente peut en témoigner, suite à l'attaque armée contre un centre pénitentiaire à Ezeux, de nombreuses voix ont encouragé la Justice à accélérer et privilégier l'utilisation des outils numériques - en l'espèce, la visiorense - dans le but de limiter les risques de transport de détenus dangereux. Pourtant, jusqu'ici, notre Histoire a créé et maintenu une société humaine, où la machine, l'outil, n'étant inventé que pour servir un humain sûr de sa supériorité dans le monde. Avec ces nouveaux outils, l'enjeu n'est plus le même : ils tendent à menacer la supériorité humaine, ou au moins, à la concurrencer directement. L'intelligence artificielle, par exemple, reproduit un raisonnement ou comportement humain aboutant à des résultats parfois surprenants. De plus, derrière ces outils en apparence rationnels et scientifiques, se cachent des intentions - humaines, cette fois - celles de leurs créateurs.

Ainsi, comment faire la balance et "bien" utiliser ces outils nouveaux ? L'utilisation grandissante du virtuel, du numérique, met elle en danger nos modèles démocratiques ?

Si les outils numériques peuvent sembler menacer la démocratie en remettant en cause certains de ses fondements et en introduisant des menaces nouvelles contre elle (I), celle-ci peut aussi se servir du numérique aux fins d'éduquer le citoyen à ce nouvel outil, plutôt que de l'en privée (II) : elle s'en retireira ainsi renforcée.

I) Des outils numériques qui remettent en cause la démocratie, en introduisant des menaces nouvelles contre elle.

Les modèles démocratiques occidentaux reposent sur des principes fondamentaux, que les outils numériques peuvent parfois maltraiter ou négliger. Ainsi, un enjeu crucial mis à mal par le numérique est l'égalité entre les citoyens (A). De plus, le virtuel permet de mettre en œuvre de nouvelles menaces, plus rapides et plus insidieuses vis à vis de la démocratie, qui la menacent directement (B).

A) L'enjeu crucial de l'égalité des citoyens face au numérique

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le martèle dès son article première : "les hommes naissent et restent libres et égaux en droit." Mais face au numérique, tous les individus sont-ils sur le même pied d'égalité ? En développant toujours plus de procédures dématérialisées, de services publics en ligne, l'Etat et l'accès au droit ne risquent-ils pas de s'éloigner des citoyens les plus âgés, maîtrisant mal l'outil informatique, ou encore ceux vivant dans des zones blanches où internet est mal implanté et certaines connexions rendues impossibles par des considérations purement techniques ? Cette idée est celle de la "fracture numérique" : un certain nombre de citoyens pourraient être privés de certains droits du fait de leur impossibilité à accéder aux outils informatiques. La démocratie négligeraient alors grandement son pilier fondamental d'égalité de tous devant la loi et d'accès à tous aux droits et prestations sociaux. Certains droits ou devoirs ne pourront pas se réaliser par le numérique. Ainsi, par exemple, le droit de vote de manière électronique pose question. Aux États-Unis, il a été largement critiqué par le clan perdant aux dernières élec-

tions présidentielles. Voter à domicile sur son ordinateur ne parait pas davantage convaincant. comment alors s'assurer du respect du secret du vote individuel ? Des pressions sont possibles par l'entourage, des problèmes techniques peuvent survenir, empêchant ainsi le citoyen de voter... Le numérique, dans cette perspective, ne peut être perçu comme un avantage : il remet trop en cause ce principe fondateur de nos sociétés qu'est l'égalité de tous devant la loi, et l'Etat.

Dans le système de la justice, la même difficulté se pose. Le justiciable a le droit de rencontrer son juge. Si l'audience par visioconférence est tout à fait adaptée à certains contentieux, elle ne peut pas être étendue à tous les litiges. C'est notamment ce qu'écrivit le docteur en droit Mathieu TRAPP dans son article L'audience pénale virtuelle, en 2023. Un débat sur le retrait d'un aménagement de peine suite à un incident peut être mis en place par visioconférence, en regard à l'urgence du délai pour statuer (15 jours maximum), mais il n'en va pas de même quand l'accusé devant la Cour d'Assises encaut 30 ans de réclusion et qu'il est toujours présumé innocent. Le respect des droits de la défense ne peuvent être mis de côté en démocratie, et l'utilisation du numérique peut parfois les empêcher. Il en va de même avec l'utilisation de l'intelligence artificielle. Des logiciels de géométrie sont de plus en plus utilisés par les avocats et les magistrats. Par exemple, un logiciel créé dans les années 80 par un magistrat et un mathématicien, permet de faire travailler 100 juges en même temps à la résolution d'un problème de droit. Ainsi, un pourcentage de réussite de tel ou tel moyen de défense pourra être privilégié par la partie demanderesse. La doctrine utilise avec beaucoup de méfiance ces outils. Ainsi, Sylvie LEBRETON DERRIEN, Maître de conférence à l'université de Laval, écrivait

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : REETK627 IJ

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : Concours ENM
Epreuve : Culture générale

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



dans un ouvrage dédié à l'intelligence artificielle que le risque d'uniformisation des décisions judiciaires risquait de desservir la démocratie. Selon elle, avec l'intelligence artificielle, le juge risquait de devenir "le bœuf de d'autres juges", là où Moustaki, dans De l'esprit des lois, expliquait que le juge devait être "la bête de la loi". Si la prédictabilité du droit est un enjeu de toujours pour les juristes - en témoignent les travaux de codages récents, par exemple du Code pénitentiaire ou du Code de la justice pénale des mineurs - c'est le juge, représentant humain du pouvoir judiciaire dans la société, qui a la charge de dire le droit, de l'appliquer au cas d'espèce. Laisser ce pouvoir à des machines algorithmiques peut poser question aux citoyens.

Certaines expériences numériques récentes peuvent laisser le citoyen sur la touche ou remplacer l'humain par la machine : la démocratie peut légitimement se sentir menacée par ces outils mettant à mal le principe d'égalité du citoyen et du justiciable. Par ailleurs, de nouvelles menaces sont aussi affaiblies avec les outils numériques -

N° 5

5.1.12

B) De nouvelles menaces pernantes par l'outil numérique : plus rapides, plus efficaces et plus difficiles à repérer

Les outils numériques permettent, par leur facilité d'accès et leur interconnexion à l'échelle mondiale, de toucher les démocraties occidentales en leur sein, de leur déclarer la guerre, sans avoir les moyens d'une armée à vérité. Le modèle de nos sociétés est alors précisément visé, et internet un outil excellent : rapide, indétectable, il touche une grande quantité d'individus en peu de temps. C'est ce qu'ont mis en œuvre, par exemple, les groupes terroristes comme l'État islamique qui, pendant plusieurs années, a utilisé internet et les réseaux sociaux pour rallier à leur cause et attirer sur leurs territoires de jeunes occidentaux, souvent désabusés par les sociétés occidentales actuelles. Les renvoyant ensuite en Europe pour commettre des attentats ou en les censurant sur leurs réseaux sociaux, les réseaux sociaux ont été utilisés par leurs leaders comme arme de recrutement massif et ce, en toute discrétion, dans un premier temps, vis à vis des États émetteurs.

Entre les individus, les nouvelles technologies ont aussi créé des difficultés nouvelles, par lesquelles l'État a du adapter sa réponse législative. Par exemple, le harcèlement scolaire, qui se contentait auparavant à l'école, s'est invité jusque dans les foyers des jeunes harcelés, devenant une dimension nouvelle à ce type d'infractions. Dans un tout autre domaine, la pédocriminalité s'est révélée sur la toile, avec des milliards d'échanges d'images en temps réel dans le monde sur internet, mais aussi sur le darknet. Cette virtualité a conduit à la mise en œuvre de nouvelles pratiques criminelles, comme par exemple, le fait de payer des familles pour qu'elles violent leurs enfants mineurs face à la caméra, ou encore la "sextorsion", qui consiste

à demander une serre d'aigant en échange de la non diffusion de photos intimes. Les démocraties occidentales étant favorables de "demeureurs" en matière de pédocriminalité sur internet, les législations ont du s'adapter et prendre en compte des victimes ou auteurs situés à des milliers de kilomètres de nos territoires.

Les outils numériques ne sont que des outils. Ainsi, utilisés avec une intention mauvaise, ils peuvent permettre de faire le mal, voire de basculer dans le totalitarisme. Plusieurs dystopies se sont fait modèles sur cette thématique. Dans le Meilleur des Mondes, Aldous HUXLEY met en scène Big Brother, le dictateur, utilise les machines, les écoutes et les micros, pour surveiller la population. Dans 1984, Georges ORWELL met en scène son personnage principal, SMITH, dont l'emploi au Ministère (Ministère de la Vérité) est précisément d'utiliser les images et la communication afin de rendre l'Histoire conforme à celle que le régime soutient. Dans son film Les Temps Modernes, Charlie CHAPLIN refuse de faire parler ses personnages, alors même que cela est techniquement possible désormais : seules les machines parlent, de manière souvent forte, bavante. L'homme en devient dépendant pour son travail, il se fait aspirer par la chaîne...

Ainsi, derrière l'outil se cache toujours la question du créateur. Quelle déontologie suivent aujourd'hui les géants des nouvelles technologies ? Quelles sont les véritables intentions des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) vis à vis des systèmes démocratiques ?

En période d'élections, les citoyens se tournent de plus en plus vers les outils numériques : en France, lors de la dernière élection présidentielle, une application mobile inspirée de TINDER permettait de "scouter" à gauche ou à droite en fonction de son opinion quant à une question politique, et d'ainsi déterminer de quel candidat l'utilisateur était le plus

proche. Si ce type d'innovation a le mérite de donner envie aux générations les plus connectées de s'intéresser à la politique, elles mettent aussi en question la potentielle partialité de leurs créateurs. Ils auraient pu, en tant que partisans de tel ou tel groupe politique, faire remonter en tête de liste leur candidat favori, et ainsi influencer le vote de nombreux électeurs.

La démocratie ne peut pas se contenter de décevoir ces outils et de s'adapter en conséquence : elle doit trouver des moyens efficaces de se protéger contre eux.

Dans son chapitre La Crise de l'éducation, de son ouvrage La Crise de la Culture, Hannah ARENDT explique que chaque génération place beaucoup d'espoir dans la génération suivante, qu'elle puisse changer et trouver des solutions pour améliorer la société qu'elle lui laisse. Indéniablement, c'est sur les générations futures que le numérique aura le plus d'impact : il faut donc l'y préparer.

II) Eduquer le citoyen au numérique plutôt que de l'en privier : une solution héritée des Lumières qui renforce la démocratie.

Comme Jean Jacques ROUSSEAU l'écrivait dans son Du Contrat social, "l'homme est naturellement bon, c'est la société qui le pervertit". Le numérique est un outil créé par l'homme : il nécessite, comme tout le reste, un apprentissage (A). Par celui-ci, la démocratie pourra renforcer la citoyenneté et lutter contre le "jeu numérique" (B).

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : REETK627 IJ

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : le deuxième concours ENM

Epreuve : Culture générale

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



A) Sortir de l'état de nature par l'éducation :
le numérique, un apprentissage comme les autres

À chaque nouveauté, l'homme a eu besoin d'apprendre à maîtriser. Il s'agit en réalité de préparer les citoyens aux outils qui prennent de plus en plus de place dans les sociétés de demain. C'est ce que précisent de plus en plus les sciences de l'éducation : il s'agit "d'apprendre à apprendre". L'enfant est malleable : en développant son esprit critique, il sera capable, indépendamment des pressions extérieures, de dénicher le vrai du faux et d'exprimer son opinion.

Cette idée héritée des Lumières n'est pas neuve. Le citoyen n'est rien s'il n'est pas éclairé, pas capable de faire des choix rationnels. Dès l'Antiquité, par exemple, Platon dans la République privilégiait le logos (la réflexion politique) au mythe (l'histoire poétique), reprochant à cette dernière de trahir l'individu, là où la première l'éveillait. Avec le numérique, qui a envahi toutes les sphères de la société, il s'agira de faire avec plutôt que de faire sans. Victor HUGO écrivait en ce sens : "il faudra apprendre à faire avec la presse comme on apprend à faire avec la machine à vapeur", dans ses Mémoires d'Outre tombe. Maintenant qu'une habitude est prise, et qu'elle peut apporter à l'homme, il faudra simplement apprendre à la manier.

N° 9

9/12

Le risque finalement, semble moins inhérent au numérique lui même qu'à l'être humain qui l'utilise. Utiliser une technologie sans savoir faire, sans réflexion, ne peut conduire qu'au désastre. C'est ce qu'illustre le mythe d'Icare. Son père, Dédale, invente des ailes collées avec de la cire pour leur permettre de s'enfuir de la tour où les a emprisonné le roi de Crète. Il met en garde son fils sur la fragilité du dispositif, mais celui-ci, grisé par l'innovation et la liberté, se brûle les ailes et meurt溺é en Méditerranée.

Les jeunes générations actuelles naissent avec le numérique. Ces technologies font partie de leur "capital culturel" dit par Pierre BOURDIEU. Il faut dès lors que l'école s'y adapte et mène aux élèves l'utilisation raisonnée qui peut être faite de ces outils. Certains enseignants réalisent ainsi des initiatives, par exemple, sur les "fake news" ou encore des actions de prévention sur les dangers des rencontres en ligne et du partage de photos intimes.

Ainsi, le numérique peut servir la démocratie et donc, lutter contre le "pétit numérique".

B) Renforcer la citoyenneté grâce au numérique servant à lutter contre le "petit numérique"

Le numérique n'est pas à bannir en ce qu'il apporte davantage à l'Homme que ce qu'il engendre de négatif. Pendant le confinement lié au COVID-19 au printemps 2020, par exemple, il a permis de nombreuses initiatives culturelles ou encore d'organiser l'aide entre individus à l'échelle locale.

Une utilisation utile et intelligente de l'outil peut donc apporter beaucoup à la société dans son ensemble. En Estonie, par exemple, les litiges civils judiciaires dont le montant est inférieur à 5000 € sont traités par des robots, l'appel d'une partie ramenant le litige dans le cas-

l'énergie d'un magistrat humain. Ainsi, la collaboration entre technique et humain peut être plus efficace, et renforce les droits des justiciaires.

Le numérique n'est pas la solution à tout et doit susciter la méfiance des individus. C comme l'écrivait Molière dans Dom Juan : "Je crois, Sganarelle, que deux et deux font quatre et quatre et quatre font huit". Le numérique, sous ceint de pure rationalité, peut aussi véhiculer des croyances. L'individu doit se fier à son esprit critique pour s'en dégager quand cela est nécessaire.

Finalement, il est indéniable que les outils numériques peuvent menacer nos modèles démocratiques en remettant en cause ses fondements ou en diffusant des menaces nouvelles, éduquer les citoyens au numérique permettra de la renforcer en accompagnant les citoyens dans leur usage de ces outils.

Oui, l'outil numérique peut, et même doit effrayer : ainsi, les constructions démocratiques joueront davantage se protéger des atteintes qui pourraient bien être faites. L'homme libre ne doit pas se reposer sur un outil autre que son libre arbitre, sa conscience, son intelligence, et doit prendre le numérique pour ce qu'il est : un outil dont il peut se servir mais qui ne connaît jamais l'ultime vérité. C comme l'écrivait le philosophe Alain : "L'homme qui s'endort en démocratie se réveillera en servitude". Le numérique, par ses caractères de facilité, d'immediateté, de toute puissance ou de tout savoir, ne doit pas endormir l'homme, qui reste maître de ses pensées et de son esprit critique.

Ainsi, il s'agit de prendre garde au numérique tout en le maîtrisant. C'est alors simplement faire preuve de lucidité, dans ce monde où le numérique est encore un outil neuf, qu'il s'agit toujours d'inventer.

Une question se pose à l'avenir de plus en plus : celle de la responsabilité et de la légitimité des géants du numérique. Non élus mais ayant tout pouvoirs et toutes connaissances de nos données personnelles, ils deviennent plus puissants que certains États eux mêmes...